

EMPLOI

pour une Métropole
facilitatrice

Deuxième contribution du Codev
sur les politiques locales en faveur de l'emploi

Mars 2019

Renforcer la dynamique partenariale

CODEV

Conseil de développement
TOULOUSE MÉTROPOLE

INTRODUCTION :

LES CONSTATS ET PROPOSITIONS DU CODEV EN 2015

En 2015, le Codev avait réalisé un point d'étape sur l'emploi dans la métropole toulousaine pour répondre à la saisine de Jean-Luc Moudenc qui souhaitait savoir comment « donner davantage de force aux politiques locales en faveur de l'emploi ». Le Codev faisait plusieurs constats suite aux auditions que le groupe de travail avait menées.

Premier point : si la Métropole n'était pas en charge des questions d'emploi, elle pouvait prendre toute initiative « d'intérêt métropolitain » pour concourir au développement de l'emploi, mais manquait d'une feuille de route,

Deuxième point : la métropole toulousaine résistait plutôt bien à la crise, se distinguant par l'importance des emplois industriels, notamment liés à l'aéronautique et au spatial, et l'importance de la recherche, l'ingénierie et de l'enseignement supérieur mais se caractérisant aussi par des fragilités : polarisation des activités sur un secteur, chômage relativement élevé notamment dans certains quartiers comme le Mirail et ségrégation spatiale accentuée au fil des années, risque de thrombose de la métropole engorgée par les déplacements quotidiens.

Troisième point : le contexte institutionnel était en pleine mutation en raison des transferts de compétences sur l'emploi en cours (loi NOTRe) et de la fusion des régions qui amenaient à devoir anticiper des changements d'organisation des politiques territoriales.

Par ailleurs, les membres du Codev avaient exprimé le souci d'anticiper pour préparer le territoire et les politiques aux évolutions de l'emploi, qu'elles soient subies ou souhaitées. Ils en avaient identifié de plusieurs sortes : les changements dans le type d'emplois et dans leur organisation (flexibilisation qui pouvait entraîner une paupérisation des salarié.e.s, notamment en raison des temps partiels contraints), appétence pour d'autres formes de travail (entrepreneuriat sous diverses formes, économie solidaire, modes collaboratifs et alternatifs), diminution de la quantité globale du travail et question d'un partage de celle-ci et des modes de subsistance.

Partant de ce constat, le Codev avait indiqué que la Métropole pouvait avant tout être facilitatrice, promouvant une démarche collaborative avec l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels locaux œuvrant dans le champ de l'emploi, organisant le partage et la diffusion de l'ensemble des informations

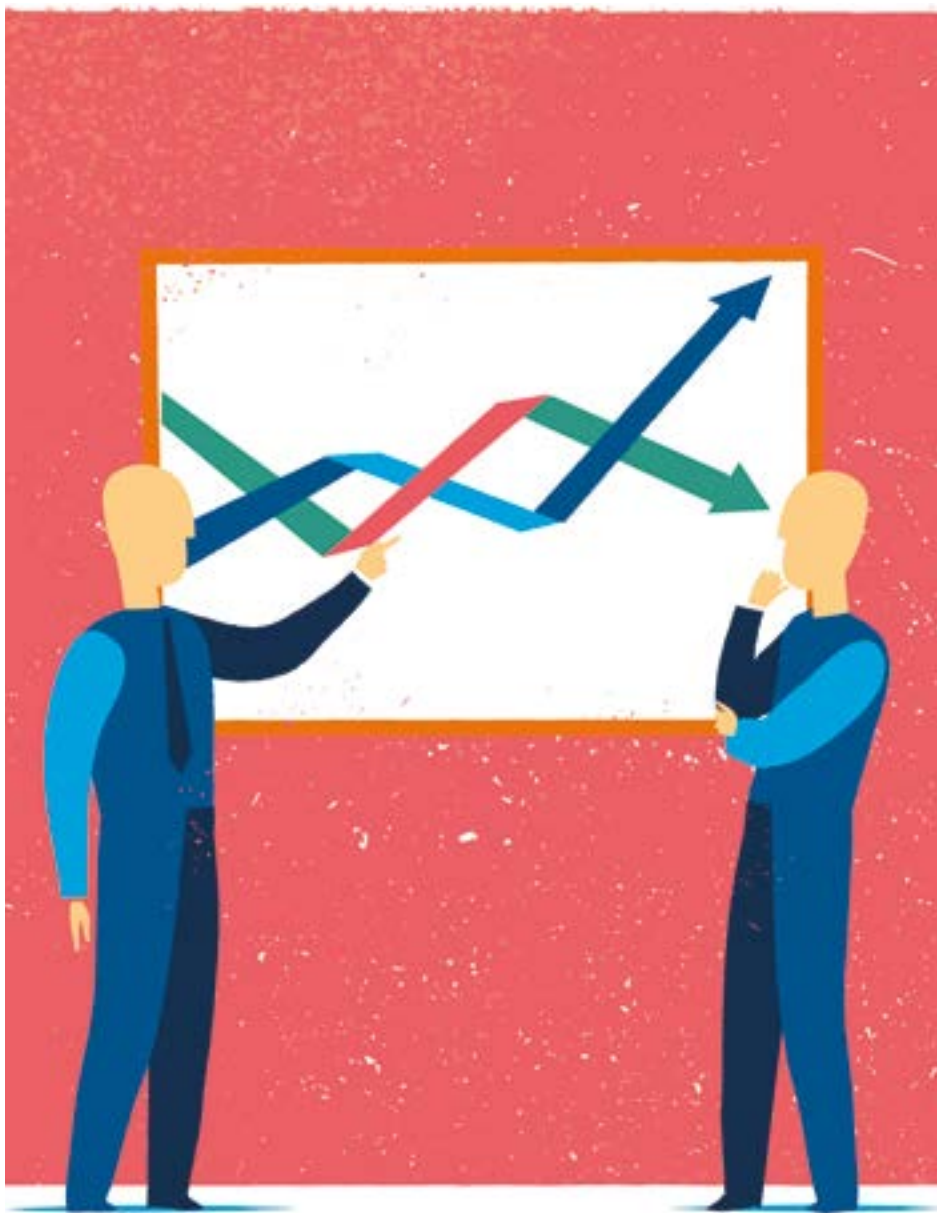
nécessaires à l'action de chacun, exerçant un rôle d'ensemblier quand il s'agit du déploiement des dispositifs sur son territoire. Pour éviter les interventions au coup par coup, le Codev préconisait la construction d'une feuille de route autour de trois axes :

- 1 - Renforcer l'efficacité des politiques de lutte contre le chômage et d'accompagnement vers le retour à l'emploi, notamment en coopérant avec les acteurs des différents dispositifs, en reconnaissant le rôle des communes, en coordonnant les initiatives, en sécurisant d'un point de vue financier les acteurs associatifs, en mobilisant le levier de la commande publique et en investissant la question de l'emploi dans les quartiers prioritaires ;
- 2 - Préserver l'emploi existant et les compétences locales spécifiques en favorisant l'ancrage local des firmes pivots de l'écosystème aéronautique ;
- 3 - Accroître la ressource en emplois et pour cela développer l'économie métropolitaine, en améliorant l'attractivité de la métropole en termes d'espaces, de déplacements, de logements, en favorisant l'innovation et la création d'entreprises et en diversifiant les gisements d'emplois (cf. notamment le Schéma de Développement Économique, d'Innovation et de Rayonnement Métropolitain).

C'est justement sur ce dernier point, que le Codev avait souhaité mettre l'accent, notamment sur quatre « chantiers d'avenir » représentant quatre gisements d'emplois induits par les évolutions sociales et articulés à de nouveaux besoins. Il s'agissait d'activités non délocalisables et faisant appel à une large palette de compétences et de savoir-faire locaux qui seraient susceptibles de créer (ou de maintenir significativement) à l'horizon 2030, des emplois locaux sur le territoire métropolitain en faisant de Toulouse la métropole de l'économie circulaire, la métropole amie des aînés, une métropole fertile et une métropole en transition.

Dans quelle mesure la situation a-t-elle évolué depuis 2015 ? Pour le savoir, il faut prendre en compte des éléments de contexte socio-économique, mais aussi l'évolution du cadre institutionnel et juridique, et connaître les outils mis en place et les réalisations.





SOMMAIRE

P.09	CHAPITRE 1 Depuis 2015, quelle situation et quels changements ?	
	1- Prendre en compte le contexte institutionnel et local	p.09
	2- Le contexte économique et social : quels constats pour quelles évolutions ?	p.13
	3- Chômage : une situation difficile pour les moins qualifiés, malgré une augmentation importante des emplois salariés	p.17
	4- Des points de vigilance : où en sommes-nous ?	p.18
<hr/>		
P.23	CHAPITRE 2 La Métropole a développé des outils ad hoc	
	1- La Direction emploi	p.23
	2- L'Observatoire de l'emploi	p.24
	3- Le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)	p.25
	4- Toulouse Métropole Emploi (TME)	p.26
	5- Les autres actions menées par la Métropole	p.30
	6- Des actions autour des quatre chantiers déjà identifiés en 2015	p.32
	7- L'économie sociale et solidaire (ESS)	p.34
<hr/>		
P.40	CONCLUSION ET PISTES DE TRAVAIL	
<hr/>		
P.44	AUDITIONS	
<hr/>		
P.45	RÉFÉRENCES	
<hr/>		

DEPUIS 2015, QUELLE SITUATION ET QUELS CHANGEMENTS ?

1 PRENDRE EN COMPTE LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET LOCAL

Le CODEV avait déjà en 2015 attiré l'attention sur les difficultés pour une Métropole à agir dans un domaine qui n'était pas de sa compétence directe, mais qui faisait l'objet de « ses » si ce n'est « sa » préoccupation essentielle : l'emploi !

LA SUITE DE LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE (2015-2018)

Nous sommes encore dans la turbulence créée par la réforme constitutionnelle de 2003, qui a remplacé l'organisation jacobine historique par une organisation davantage décentralisée. On comprend que ce changement fondamental d'organisation prenne du temps : il a été introduit en 2003 dans l'article 1 de la Constitution avec un délai de mise en œuvre long (en principe 2020) et une série de lois successives.

Un bref rappel paraît nécessaire

En 2014, la loi MAPTAM, loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » complétée par la loi relative à la nouvelle délimitation des régions (qui crée la Région Occitanie) et par la loi NOTRe du 7 août 2015, « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » a organisé le transfert de compétences de l'Etat aux collectivités publiques territoriales en renforçant le pouvoir des régions, notamment en matière économique et de formation professionnelle¹.

1. Cette loi a été explicitée par une longue circulaire interministérielle du 14 octobre 2016 puis a été modifiée un certain nombre de fois depuis, notamment par la suppression puis la réintégration (sauf pour les départements) de la clause générale de compétence qui permet à une collectivité publique de s'approprier un domaine d'action sous certaines conditions, ou encore par :

- la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;
- la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
- le vote par le Sénat en avril 2018 d'une proposition de loi sur l'élection des conseillers métropolitains... qui n'a toujours pas fait l'objet d'un examen.



Même si ces réformes ne sont pas toutes directement liées à l'emploi, elles créent des incertitudes et des difficultés supplémentaires pour les élus et les services de toutes les collectivités. Toulouse Métropole et la Région Occitanie n'en sont pas dispensées.

Actuellement, le chômage et l'emploi restent du domaine de l'Etat qui gère le service public de l'emploi (SPE) avec Pôle emploi².

Dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle, le transfert de compétences au profit des régions s'est établi dans un contexte de réforme de la formation professionnelle qui fixe un nouveau cadre de gouvernance et de pilotage. La région, l'Etat, les partenaires sociaux et les collectivités concernées, dont les métropoles, doivent désormais travailler dans une logique de co-construction afin de gagner en efficacité, en lisibilité et en cohérence, la région restant chef de file.

Mais les métropoles étant incontournables, la Région Occitanie et Toulouse Métropole ont élaboré une stratégie commune en se coordonnant au niveau de leurs interventions à travers la « **Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance : volet métropolitain** » qui est intégré dans le « **Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation** », SRDEII 2016-2021.

Le constat n'a cependant pas vraiment évolué : les politiques de développement économique, de formation et de l'emploi sont encore trop distinctes et dispersées.

2. Rappelons cependant les dispositions des articles 6 et 7 de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui ont eu des conséquences sur la gouvernance des politiques de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles :

- l'exigence d'une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles (SCEOFP), élaborée par le président du Conseil Régional et le représentant de l'Etat dans la région ;
- la création d'une commission emploi du CREFOP chargée de la coordination du service public de l'emploi régional ;
- la possibilité pour l'Etat, en cas de demande de la Région, de déléguer la mission de coordonner l'action de différents intervenants du SPE régional ainsi que de mettre en œuvre la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences ;
- cette possibilité pour l'Etat de déléguer des compétences, dont le périmètre est déterminé par la loi NOTRe, s'accompagne d'un transfert aux Régions délégataires, de crédits à l'exclusion de ceux relevant des dispositifs nationaux en matière d'emploi.

Le SPE est géré par l'Etat avec le support de Pôle emploi. La formation et l'orientation sont partagées avec les régions, tout comme le développement économique et l'attractivité des territoires. Véritable chef de file, l'Etat peut déléguer à la région la mission de veille et de coordination des différents intervenants du SPE, tout en mettant en œuvre la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences³.

Il est aujourd'hui question d'une diversification de l'action économique des intercommunalités car ces dernières, dont les métropoles, ne se limitent plus uniquement à l'accueil physique des entreprises. Elles cherchent à développer des compétences nouvelles en termes d'animation de collectifs d'acteurs, de catalyseur de nouveaux projets, de partenaire d'expérimentation et de co-développeur de solutions innovantes. Elles assument en quelque sorte un rôle de plateforme locale de services aux entreprises et d'accompagnements indirects en faveur de l'emploi.

C'est ainsi que les deux collectivités se sont mises d'accord sur un développement stratégique commun basé sur des activités créatrices d'emplois et qui se développent en cohérence avec l'attractivité de la métropole sur ses points forts. Elles ont aussi déterminé ensemble des objectifs clairs et des actions communes en se répartissant les tâches et les responsabilités.

3. Cependant, des dispositifs sont mobilisables à l'échelon communal et intercommunal (concours au service public de l'emploi) :

- possibilité de délégation par Pôle emploi de la réception d'offres et d'opération de placement ;
- possibilité de participation aux Maisons de l'Emploi et aux structures d'accompagnement et d'insertion des jeunes (missions locales et PAIO) ;
- participation au Conseil Régional de l'Emploi ;
- possibilité de mise en œuvre des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi ;
- possibilité de conclure avec l'Etat des conventions au titre de l'insertion par l'activité économique et de création des chantiers et ateliers d'insertion.

LA RÉALITÉ DU CONTEXTE LOCAL

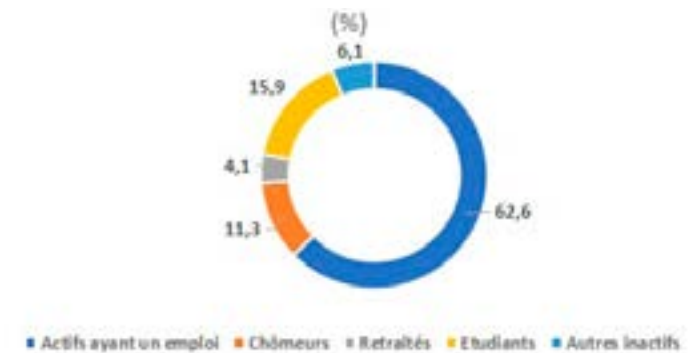
Le périmètre légal de la métropole de Toulouse ne correspond pas au périmètre de l'aire urbaine ou de son bassin de vie et encore moins de son espace vécu. D'une part, le Sicoval et le Muretain ne sont pas compris dans la circonscription de la métropole et, d'autre part, le périmètre de la métropole, qui n'inclut que Toulouse et 37 communes, est loin du périmètre de l'aire urbaine définie par l'Insee, qui comprend Toulouse et 452 communes dépassant par là-même les limites départementales⁴. Ces évolutions peuvent, en partie, expliquer la difficulté que peuvent ressentir les citoyens à comprendre et à participer aux politiques publiques faites pour eux.



4. Notons que persiste un décalage entre les territoires de l'action publique et ceux définis par les usages tant les périmètres et les documents de réflexion ou de planification se chevauchent (PTU, PDU, SCoT, PLUi...). Le constat est équivalent en ce qui concerne les instances de coordinations qui doivent œuvrer dans leur périmètre tout en prenant en compte un incessant jeu d'échelles (institutionnelles, celles des pratiques ...) et politique évident (cf. publications du Codev, notamment « Qui fait quoi pour aménager la Métropole toulousaine ? »).

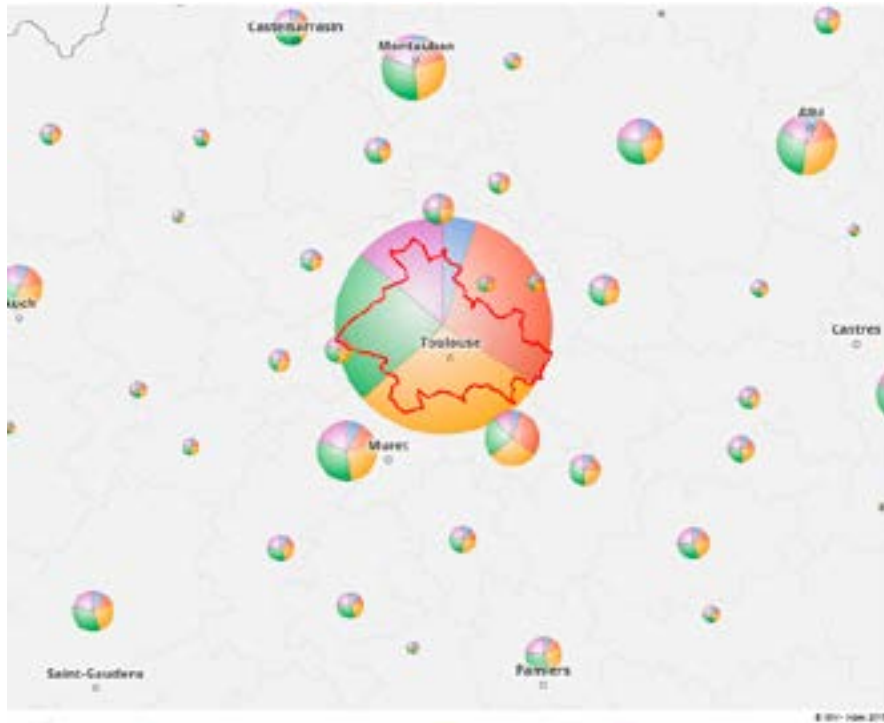
2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : QUELS CONSTATS POUR QUELLES ÉVOLUTIONS ?

785 882 personnes habitent la métropole⁵, 11,3 % sont au chômage, 15,9 % sont étudiant.e.s., 62,6 % des 15 – 64 ans sont en emploi, 89,7 % des actifs en emploi sont salariés.e.s. La métropole toulousaine compte plus de cadres (29,1 %) que Nantes ou Grenoble, mais est également habitée par des professions intermédiaires (29,3 %), employé.e.s (23 %), ouvrier.e.s (13,7 %), artisans, commerçant.e.s, chefs d'entreprise (5 %).



Lecture 15,9% des habitant.e.s de la métropole toulousaine de 15 à 64 ans étaient étudiant.e.s en 2015
- Source Insee -

5. Au 15 décembre 2018, les données disponibles s'appuyaient sur le recensement de 2015, rendant impossible une comparaison depuis cette date. Les données présentées sont extraites du site de l'Insee, qui permet notamment des comparaisons intéressantes entre territoires. (https://www.insee.fr/fr/statistiques/201101?geo=EPCI-243100518#graphique-EMP_G1)



Emplois au lieu de travail en 5 catégories (hors agriculteurs exploitants) en 2015 - Source Insee -

Le nombre d'emplois de la zone est de 446 403. 54 % des personnes travaillent dans leur commune de résidence (43,7 % à Nantes, 35,2 % à Grenoble). 64,1 % utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre au travail (59,2 % à Grenoble), 19,2 % les transports en commun.

LE PROFIL DES EMPLOIS

49 % des emplois sont exercés dans le commerce, les transports ou les services divers (53,8 % à Nantes, 44,6 % à Grenoble), 30,7 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, 14,9 % dans l'industrie (9,3 % à Nantes), et 5,4 % la construction, la part des non-salariés étant plus élevée dans ce dernier secteur (19,1 %).

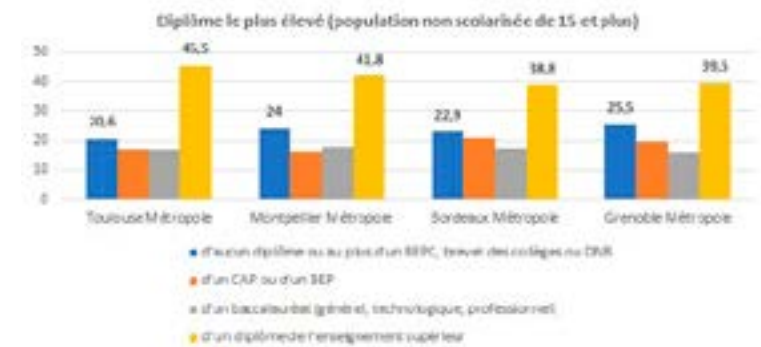
53 % des postes salariés sont situés dans des entreprises de 100 salariés ou plus, dont 19,78 % dans le secteur du commerce, des transports, des services divers, et 11,42 % dans l'industrie.

14 % sont exercés dans des établissements de 1 à 9 salarié.e.s.

59,6 % des postes salariés concernent des activités relevant de la sphère présenteielle (dont 22,4 % du secteur public), c'est-à-dire qu'il s'agit, selon la définition de l'Insee, « d'activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes, par opposition à des activités de production ou de services à destination de personnes ne résidant pas sur la zone »⁶. C'est moins qu'à Nantes (64,2 %) ou Grenoble (62,9 %).

PLUS DE PERSONNES TRÈS DIPLÔMÉES OU SANS DIPLÔME

Concernant le niveau de diplôme, la métropole toulousaine présente un profil équivalent aux autres métropoles auxquelles il est habituel de la comparer, avec un taux plus important de personnes ayant validé une formation de l'enseignement supérieur (45,5 % versus 40,5 % à Nantes, et 39,5 % à Grenoble).



Source : Insee 2015

6. Des différences selon le genre : les femmes sont plus présentes dans l'administration publique, l'enseignement et la santé, l'action sociale (66,4 % des emplois) et peu dans l'industrie (27,2 %). Parmi les salarié.e.s, 72,8 % des hommes et 74,3 % des femmes sont en contrat à durée indéterminée ou titulaires de la fonction publique, 7,4 % et 11 % en CDD, 2,9 % et 1,2 % en intérim. 25 % des femmes de 15 à 64 ans salariées exercent un emploi à temps partiel, 9,3 % des hommes, mais seuls 6,8 % des hommes de 25 à 54 ans travaillent à temps partiel, contre 22,9 % des femmes.

Si le revenu médian est de 21 911 euros par unité de consommation, le revenu des 10 % les plus riches (41 079 euros) est égal à 3,9 fois celui des plus pauvres (10 571,9), l'écart étant légèrement supérieur aux métropoles comparables (3,4 et 3,5), en raison à la fois d'un niveau plus bas du décile le plus pauvre, et d'un niveau plus haut du décile le plus élevé.

Le taux de pauvreté atteint 15,3 % de la population totale, ce qui est supérieur à Nantes (11,9 %) ou à Grenoble (11,4 %), mais inférieur à l'ensemble de la région Occitanie (17,2 %). A une échelle plus fine, il est possible d'observer une réalité bien plus contrastée, puisque près de la moitié de la population de certains quartiers de Toulouse (Les Izards, Empalot, Le Mirail) ou de communes périphériques (Le Vivier à Cugnaux, Val d'Aran-Poitou à Colomiers notamment) vivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, correspondant peu ou prou à des difficultés dans l'accès à un emploi durable et à temps plein⁷.

En 2016, on recensait sur la métropole toulousaine 81 146 établissements actifs, dont 68,6 % dans le commerce (14,4 % commerce et réparation automobile), 17,1 % en administration publique, enseignement, santé et action sociale, 3,9 % en industrie⁸.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS POUR CONTRIBUER À L'ACCESSIBILITÉ À L'EMPLOI

En matière d'amélioration des mobilités et de l'accès aux transports collectifs, la métropole a un rôle central d'animation et de coordination à jouer entre les différents acteurs (Tisséo Collectivités, AUAT, SNCF, la Région Occitanie, le Département, l'Etat...).

7. Les salaires nets moyens horaires varient de 10,6 euros pour les employés à 24,2 euros pour les cadres (20,9 pour les femmes contre 25,8 pour les hommes). Le salaire net moyen augmente avec l'âge de 10 euros pour les 18-25 ans à 20,1 pour les plus de 50 ans, avec un fort écart entre hommes et femmes (15,7 euros pour les femmes de plus de 50 ans contre 23,3 pour les hommes). L'écart homme-femme est plus important à Toulouse qu'à Nantes ou Grenoble, notamment pour les professions intermédiaires.

8. La même année, 9 801 entreprises ont été créées, dont 34,3 % dans le service aux entreprises, 31,3 % dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration, 22,4 % en services aux particuliers, 9 % en construction, et 3,1 % en industrie. 7 sur 10 sont des entreprises individuelles (71 %), particulièrement dans les services aux particuliers (89 %).

Décloisonner, désenclaver, ouvrir sont autant d'axes à mutualiser entre les acteurs de la mobilité et ceux de l'accès ou du retour à l'emploi, notamment pour les personnes en recherche d'emploi lorsque celles-ci résident loin de la ville dense ou dans des espaces moins bien desservis.

Des réflexions sont en cours au sein de la Métropole avec les grands employeurs locaux (ex : Airbus) et à travers des projets comme TESO (nord de Toulouse).

3 CHÔMAGE : UNE SITUATION DIFFICILE POUR LES MOINS QUALIFIÉS MALGRÉ UNE AUGMENTATION IMPORTANTE DES EMPLOIS SALARIÉS

Plus récents que ceux de Insee, les chiffres de Pôle emploi permettent de compléter ce portrait en précisant le nombre de chômeurs, mais également leur profil. Fin septembre 2018, 84 136 résident.e.s de la métropole étaient inscrit.e.s à Pôle Emploi en catégorie A, B, ou C (ce qui représente le solde des inscriptions sur les radiations sur les 12



mois précédents). C'est-à-dire que 83 746 personnes se sont inscrites en un an dont 24 % dans le cadre de réinscriptions rapides, 49 % en sortant d'un contrat de travail (fin de CDD, d'intérim, licenciements, ruptures conventionnelles), 11 % en première entrée sur le marché du travail, et 21 % de retour après une longue période d'inactivité.

43 % des personnes sont inscrites depuis plus d'un an, 22 % depuis plus de deux ans, des chiffres en augmentation de 3,9 et 2,3 % dans la métropole. 38 % des inscrit.e.s sont des employé.e.s non qualifié.e.s et 11 % des cadres.

Les jeunes représentent 13 % et les seniors 20 % de l'ensemble des inscrits. Pôle emploi recense 106 702 sorties des listes⁹.

L'enjeu est bien d'aider les personnes les plus en difficulté à retrouver un emploi, dont les plus de 50 ans, les personnes inscrites depuis plus de deux ans, ou encore les personnes les moins qualifiées.

Pourtant le contexte économique est particulièrement favorable avec une augmentation des emplois salariés importante dans le bassin d'emploi toulousain (+ 2,7 %) au cours de l'année 2017, selon les chiffres communiqués à Pôle Emploi par l'ACOSS URSSAF. "Sur cinq ans, l'emploi salarié du bassin d'emploi a évolué de + 1,9 %, en moyenne chaque année, contre + 1,0 % en Occitanie". En 2017, 10 967 emplois supplémentaires ont été recensés dans le bassin toulousain, dont 7 820 dans le secteur tertiaire, 1 692 dans l'industrie, 1 455 dans la construction.

L'AUAT notait déjà, à propos de l'année 2016, que l'aire urbaine de Toulouse est une des zones les plus dynamiques en matière de création d'emplois et que "la métropole toulousaine accueille autour de 76 % de la croissance de l'emploi salarié dans l'aire urbaine" (AUAT, 2017).

4 POINTS DE VIGILANCE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le Codev relevait en 2015 des points de vigilance concernant deux spécificités toulousaines : l'importance de l'aéronautique et des systèmes embarqués dans l'économie locale ainsi que les difficultés de l'emploi dans les quartiers prioritaires.

L'ÉRONAUTIQUE ET LES SYSTÈMES EMBARQUÉS – STABILITÉ DU SYSTÈME LOCAL DE COMPÉTENCES

L'emploi dans la filière aéronautique et spatiale est un sujet particulièrement sensible pour la Métropole étant donné son poids dans la région et les questions soulevées par l'annonce de l'arrêt du programme de l'A380.

9. 47 % de cessations d'inscription pour défaut d'actualisation, 17 % de reprises d'emploi signalées, 11 % d'entrées en stage/formation, 7 % d'arrêts de recherche, et 10 % de radiations administratives.
Source : Observatoire régional de l'emploi Occitanie
(<https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/zone/toulouse-metropole/tous/1>).

Dans sa précédente publication, le Codev alertait sur le risque de fragilisation du « système local de compétences des systèmes embarqués » en raison d'un moindre investissement dans la recherche pouvant conduire, au sein du consortium Airbus, à un "recyclage" dans la production d'un certain nombre d'ingénieurs, mais surtout à la fragilisation en chaîne de nombreuses PME/PMI sous-traitantes.

En 2015, selon l'Insee, 130 000 salarié.e.s sont employé.e.s par la filière aéronautique et spatiale dans la région Occitanie, dont 51 000 dans la construction, 29 000 dans les activités scientifiques et techniques. La zone d'emploi de Toulouse regroupe 65 % de ces salarié.e.s (14 % pour celle de Bordeaux). Selon Pôle emploi et l'Insee, le marché du travail des ingénieurs est en forte tension, notamment en raison des demandes des opérateurs de la « supply chain ». On peut aussi noter l'émergence de nouveaux domaines d'application, comme l'internet des objets ou les véhicules électriques. La question est de savoir si cela permettra de maintenir la capacité de recherche dans la région et plus particulièrement dans le territoire de la métropole.

L'importance de la sous-traitance dans la filière a amené un syndicat à solliciter des chercheurs pour mieux analyser les relations entre les firmes. Le travail réalisé permet de montrer la permanence du système local de compétences identifié dès les années 2000. Dans la construction aéronautique, l'innovation est importante pour le développement des matériaux composites, la diffusion de l'impression 3D, sans compter les efforts en faveur du recyclage. Certaines étapes de fabrication sont sur le point aujourd'hui d'être réinternalisées par Airbus et/ou Boeing, comme les nacelles, l'électrification des moteurs, et on voit se développer le recours à des plateformes collaboratives de service en maintenance de type Skywise (Airbus et équipementiers).

SITUATION DIFFICILE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Un second point de vigilance était soulevé dans la précédente publication à propos de la situation particulièrement difficile en matière d'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville. 7 % de la population de l'unité urbaine de Toulouse réside dans un des 18 quartiers prioritaires de la ville (12 sont localisés sur la commune de Toulouse). Le plus peuplé et celui qui concentre le plus de difficultés selon l'Insee étant celui du Mirail (31 690 habitants, soit 47 % de l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires de l'agglomération). Dans les quartiers prioritaires de Toulouse, le revenu

médian par unité de consommation est de 12 509 à 15 300 euros contre 22 088 pour l'ensemble de l'unité urbaine, le taux de pauvreté est de 27,3 à 46,4 % (versus 13,1 %). Le taux de diplômé ayant un bac ou plus de 25 à 45 % (versus 57 %). Ces chiffres donnent une idée de la situation à un moment donné, mais il serait intéressant de prendre en compte le fait qu'une partie des habitants de certains quartiers prioritaires, comme le Mirail, ne font qu'y passer le temps de trouver un emploi ou une situation.

Les multiples statistiques sur le chômage et l'emploi proposent un portrait très statique de la réalité en ne prenant pas en compte les flux pourtant très significatifs.

DES ACTIONS NOMBREUSES ET DES DIFFICULTÉS À MOBILISER CERTAINS PUBLICS

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, plusieurs types d'actions ont été mises en œuvre, que ce soit pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants, faciliter la création d'entreprise ou pour améliorer la mobilisation des dispositifs existants.

Un bilan intermédiaire des actions financées montre plusieurs difficultés communes à ces dispositifs : l'augmentation des troubles de santé, notamment psychiques, des publics accompagnés et la difficulté à mobiliser certains publics. Par ailleurs, la suppression des contrats aidés a eu un impact important sur les parcours proposés et les moyens des structures impliquées sur le territoire.

Les statistiques sont concordantes et confirment le paradoxe déjà relevé précédemment : la métropole est une des plus attractives de France et peut-être d'Europe, mais le chômage y est aussi élevé...

Plusieurs outils spécifiques à la Métropole ont été mis en œuvre pour agir dans le domaine de l'emploi, en termes d'organisation de partenariats, d'actions sur la demande ou l'offre.



LA MÉTROPOLE A DÉVELOPPÉ DES OUTILS AD HOC

1 LA DIRECTION EMPLOI

Dès 2016, la Métropole a créé une Direction emploi, ayant pour mission d'impulser une véritable politique de l'emploi en coordonnant les acteurs publics et privés et en développant la mutualisation de dispositifs. L'objectif de ce service est double :

- mieux valoriser et rendre lisible l'impact sur l'emploi de l'activité économique générée sur et par Toulouse Métropole,
- accompagner en matière d'emploi la montée en puissance du tissu économique.

Il s'agit de faciliter, coordonner, animer, promouvoir, faire connaître, gérer l'urgence et le long terme avec tous les acteurs et les partenaires, sans jamais se substituer aux autres acteurs, mais en assurant vision globale et cohérence !

Les actions sont là :

- les grands chantiers, les grands projets de la Métropole présentent, avec leurs objectifs économiques, leur volet « Emploi » d'une façon lisible ;
- la création du TAF Salon « travail avenir formation » ;
- l'insertion et le PLIE ;
- le soutien et l'évaluation des associations dans le secteur de l'emploi ;
- le site internet Emploi Toulouse Métropole unique ;
- l'Observatoire de l'emploi ;
- l'interaction avec les services emploi des communes.

Il n'a pas été possible aux membres du Codev de procéder à une véritable évaluation de ces actions. Les développements ci-après permettent cependant de poser une appréciation positive du travail accompli tout en relevant les tâches restant à poursuivre.

2 L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI

Dans le pacte avec Airbus, la Métropole avait prévu la création d'un outil partenarial d'observation, de réflexion prospective, d'aide à la décision pour les secteurs de l'emploi et de la formation en collaboration avec la Région Occitanie. Ainsi l'Observatoire de Toulouse Métropole a-t-il été créé en 2016.

En complément avec les autres observatoires régionaux ou départementaux, (Pôle emploi, Urssaf...) l'Observatoire de l'emploi de Toulouse a pour mission de permettre le recueil des besoins et d'anticiper les solutions à apporter sur le territoire en développant des données concrètes dans une relation de proximité avec les entreprises, une veille constante sur l'évolution globale de l'emploi, dans un esprit collaboratif grâce à une forte mobilisation partenariale et dans une structuration originale alliant secteur public et privé.

Ainsi, l'Observatoire de l'emploi s'est-il structuré en deux axes :

- mesures de l'impact en matière d'emploi de l'action économique de Toulouse métropole et de la ville de Toulouse en prenant en compte les travaux et grands chantiers d'exploitation, le fonctionnement des sites (Direction commerce, clauses sociales) et la dynamique économique générée par l'accompagnement des projets d'implantation (So Toulouse, French-Tech) et le réseau d'emploi des communes. Sans que l'on puisse évaluer exactement le rôle de cet observatoire, il faut constater que les projets du SOTE et les bilans du Développement économique de Toulouse Métropole prennent en compte les créations d'emplois ;

- mesures de l'efficacité des dispositifs soutenus par Toulouse Métropole et la ville de Toulouse en co-pilotage ou en co-financement. L'Observatoire a effectué un gros travail d'évaluation des actions réalisées, tant des dispositifs pilotés par Toulouse Métropole (PLIE-MLT-TME) que des associations co-financées par la ville de Toulouse et Toulouse Métropole.



3 PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - PLIE

L'un des principaux outils de la métropole est le PLIE, Plan local pour l'insertion et l'emploi. Dans le cadre du PLIE, des collaborations actives existent avec le Département, mais également avec le Sicoval. L'idéal visé est clairement tourné vers une complémentarité des compétences et des moyens techniques.

Le PLIE est un dispositif de lutte contre le chômage et l'exclusion qui s'adresse en priorité aux personnes rencontrant des difficultés majeures à trouver un emploi (faible qualification, déficit d'expérience, absence de mobilité...). En partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Sicoval et le concours du Fond social européen (FSE), le PLIE travaille en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation, mais aussi avec les entreprises.

Le PLIE aide les demandeurs d'emploi à définir leur projet, à préparer un entretien d'embauche et de recherche d'emploi, à argumenter une demande de formation. Il peut s'agir de faciliter un accès aux soins, de trouver une solution de garde d'enfants ou de favoriser la mobilité. Les professionnels qui accompagnent les bénéficiaires restent référents pendant toute la durée de leur parcours, assurant le lien avec les différents dispositifs mobilisés.

Le PLIE aide aussi les entreprises dans leurs recherches de candidats adaptés au poste et suit les salariés.

En 2016-2017, le PLIE a accueilli 2 432 personnes, dont 64 % sont des femmes, dont 12 % des habitants des quartiers prioritaires, 54 % des demandeurs d'emploi de longue durée, 46 % n'ayant pas plus qu'un équivalent CAP. Les personnes de 45 ans et plus représentaient 36 % du total.

La méthode d'accompagnement du PLIE est d'articuler des étapes dans un parcours d'accès à l'emploi durable. Pendant la période, 6 496 étapes de parcours ont été mises en oeuvre dont des formations et des mises en emploi. 301 sorties en emploi durable ont été dénombrées ainsi que 87 obtentions d'un titre ou diplôme de formation qualifiante.

La mise en place de la méthode IOD¹⁰ d'intermédiation active entre les personnes et les entreprises augmente les sorties en emploi, car elle permet de réduire les difficultés d'accès au marché du travail des personnes stigmatisées par leurs difficultés d'insertion. Entre 2015 et 2017, la mise en place de cette méthode et le contexte économique plus favorable expliquent l'augmentation nette des sorties positives de 40,4 % à 53,3 %.

Les difficultés rencontrées par le dispositif tiennent à une hausse des difficultés psychologiques ou psychiatriques, et à un cumul de « handicaps » qui peut allonger les parcours d'accès à l'emploi.

Le PLIE est un des outils de la politique de l'emploi permettant à Toulouse Métropole d'intervenir sur les axes relevés comme sensibles par le Codev dans son précédent rapport, notamment les difficultés d'accès à l'emploi d'une partie de la population habitant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et l'articulation des différents dispositifs entre eux pour construire des parcours d'accès à l'emploi.

C'est un dossier à suivre, notamment dans la perspective du renouvellement de la convention en 2020.

4 TOULOUSE MÉTROPOLE EMPLOI – TME, UN OUTIL D'ORGANISATION DU PARTENARIAT

Toulouse Métropole Emploi a été créée en 2012 pour fédérer les différentes initiatives, les moyens et les compétences des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation afin de rendre plus lisibles les actions et les dispositifs.

TME associe aux côtés de Toulouse Métropole la Direccte Occitanie, Pôle Emploi, le conseil régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le conseil départemental de la Haute-Garonne et des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Le rôle fixé à TME est d'anticiper les besoins en matière d'emploi dès la conception d'équipements d'envergure (notamment à travers les clauses sociales...) ou encore de prendre en compte de l'offre d'embauche de proximité, notamment dans le cadre des projets structurants du

¹⁰. <https://transfer-iod.org/public/la-methode-iod/>

Schéma de développement économique d'innovation et de rayonnement métropolitain, composé des 20 projets structurants (cf. les actions menées par la Métropole).

L'action de TME se matérialise également dans le partenariat avec la Plateforme emploi entreprises basée à Empalot et désormais au Mirail.

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Un diagnostic partagé des besoins des entreprises a été réalisé en vue de la construction d'une culture commune autour de la gestion territorialisée des emplois et des compétences et de l'orientation des formations et de l'accompagnement dans la construction de parcours dédiés. Sa mise en œuvre opérationnelle est effective depuis 2017.

Deux secteurs dits expérimentaux ont été ciblés dans le cadre d'un mandat confié par le comité de pilotage du contrat de ville à TMPE : les services à la personne et le domaine numérique.

Pour les services à la personne (SAP)

Sont associés à la démarche, les acteurs économiques, institutionnels et ceux de l'accompagnement des publics vers l'emploi notamment la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Toulouse, le conseil départemental de la Haute Garonne, l'unité départementale de la Direccte 31, la Fédésap, les missions locales, la Plateforme emploi entreprises, le Point rencontre, Chômeurs et précaires de Colomiers, Pôle emploi, le PLIE, la région Occitanie et le bureau territorial de Toulouse Métropole et les villes de Blagnac, Colomiers et Cugnaux.

1 368 projets de recrutement ont vu le jour en Haute-Garonne dans ce cadre, dont 1 215 pour le seul bassin toulousain.

Les actions menées vont de la promotion de la filière, par la réalisation de vidéos diffusées sur les plateformes internet, à l'animation de conférences sectorielles.

En ce qui concerne l'accès à l'emploi, un outil qui compile l'ensemble des dispositifs d'aide à la levée des freins relatifs aux priorités de la demande d'emploi a été mis en place dès 2017. Il recense 65 dispositifs disponibles sur le territoire de la métropole.

Une plaquette d'information a été réalisée à destination des entreprises, et TME a contribué aux journées du recrutement particulièrement tournées vers les habitants des QPV (9 entreprises lors des 4 journées en 2017).

Les partenaires ont également réalisé un recensement de l'offre de formation proposée par le conseil régional d'Occitanie, Pôle emploi et l'OCPA pour une diffusion aux acteurs de la filière, mais aussi aux SPE et aux conseillers en insertion qui accompagnent le public QPV.

TME, Pôle emploi, l'IRFA SUD, l'AGEFOS PME et 6 entreprises ont mis en place une préparation au perfectionnement des gestes pour intégrer une entreprise du SAP.

Pour le numérique

Le mode de gouvernance est équivalent à la thématique SAP. Cependant, les partenaires sont différents (Cap Emploi 31, Conseil régional, Bureau Territorial, Digital Place, Direccte UD 31 et UR, ER2C, FAFIEC, Medef 31, les deux missions locales du territoire, Plateforme emploi entreprises, PLIE, Pôle emploi, Préfecture, Syntec Numérique, Toulouse Métropole, ville de Blagnac, ville de Colomiers et ville de Cugnaux). Le travail a porté sur :

- la conception et la mise en œuvre d'actions de communication autour du numérique "Le numérique prend ses quartiers";
- la production et diffusion d'un guide d'information sur le secteur numérique ;
- le démarrage d'une étude de faisabilité d'un groupement d'employeurs pour favoriser l'insertion et la qualification dans les métiers du numérique ;
- des actions de médiation entreprises-candidats.

INTERVENIR SUR L'EMPLOI LOCAL PAR LES CLAUSES SOCIALES

Les clauses sociales doivent favoriser l'accès à l'emploi de publics rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle, à partir des modalités de l'ordonnance du 23 juillet 2015 des marchés publics (articles 38, 38-52, 28 – décret ou équivalents). C'est un levier pour le développement de l'emploi, notamment en faveur de l'insertion des habitants des quartiers de la géographie prioritaire.

En 2017, 57 donneurs d'ordre publics et privés se sont engagés pour la réalisation de 700 460 heures d'insertion réalisées par 1 194 personnes¹¹ (38 % d'entre elles résident dans un quartier de la géographie prioritaire), et environ 750 000 heures en 2018 (la moyenne nationale de ce type de dispositif est plutôt autour de 55 000 à 80 000 heures d'insertion)¹².

¹¹. Soit 1 354 contrats de travail pour 436 équivalents temps pleins (rapport d'activités TME 2017). Le prochain rapport d'activité sera disponible au printemps 2018.

¹². Voir le rapport d'activité 2017 de TEM page 20



De même, la mise en œuvre des clauses sociales au niveau régional pour les marchés de l'État a été mobilisée de façon régulière.

Le profil des bénéficiaires est varié : demandeurs d'emplois, jeunes sans expérience, sans qualification, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi longue durée. La diversité des marchés a permis également de voir un nombre plus important de femmes intégrer la démarche (200 en 2017, contre 129 en 2015 et 151 en 2016).

Des actions ont également été menées en direction de l'intérim (en 2017, 9 entreprises de travail temporaire) sur le ciblage des publics relevant des clauses sociales ainsi que dans la prise en compte d'une démarche d'accompagnement des intérimaires recrutés dans le cadre des mises à disposition d'emplois liés aux clauses sociales (en 2017, 76 intérimaires).

Enfin, une action s'est concentrée sur l'assistance à la mise en œuvre des clauses sociales pour les marchés de l'Etat au niveau régional, en coopération avec les départements, mais également avec d'autres services (PLIE, Maison de l'Emploi, Pôle ESS...).

C'est ainsi qu'ont été réalisées 101 132 heures d'insertion en 2017 sur l'ensemble du territoire régional dans les domaines du BTP, du nettoyage, mais aussi de la maintenance, de la restauration ou encore des prestations intellectuelles.

En termes de résultats, TME se positionne en deuxième position au niveau national pour le nombre d'heures engagées. Est déjà enclenchée la création d'un groupement d'employeurs dans le domaine du numérique pour le début d'année 2019.

5 LES AUTRES ACTIONS MENÉES PAR LA MÉTROPOLE

Des actions non directement liées à l'emploi sont mises en œuvre pour soutenir le développement économique. C'est donc par capillarité que ces dernières ont un effet sur le dynamisme actuel ou à venir.

FAVORISER L'EMPLOI DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le contrat de ville 2015-2020 prévoit plusieurs actions pour favoriser l'emploi dans les quartiers prioritaires à partir de trois orientations : augmenter le taux d'emploi des publics des quartiers prioritaires ; améliorer les chances d'accès à l'emploi des habitants par une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une meilleure préparation des publics ; soutenir les initiatives économiques, développer l'activité et réussir l'aménagement des centralités commerciales dans les quartiers. Une démarche d'évaluation intermédiaire a déjà permis de montrer les résultats, mais aussi les freins et difficultés spécifiques identiques à ceux identifiés dans le PLIE (importance des problèmes de santé, notamment psychiques, cumul des « handicaps » pour certains publics, difficulté de mobilisation des personnes sur les dispositifs).

LES SALONS-EMPLOIS

Cinq salons emplois ont été organisés dans Toulouse et les communes environnantes en 2017.

Pour la première fois, en 2018, la Région et la Métropole se sont associées pour créer à Toulouse le TAF, le salon « travail avenir formation ». Ce fut un succès par le nombre de visiteurs, d'entreprises ou de secteurs d'activités recruteurs, d'organismes de formation et demandeurs d'emploi qui y sont intervenus. Il s'agit d'une collaboration fructueuse entre la Métropole et la Région, qui peut servir de base pour la suite.

L'AIDE A LA CRÉATION D'ENTREPRISES

D'autres actions sont à mentionner dans le cadre du soutien au développement économique afin de favoriser l'emploi, notamment visant à inciter les étudiants à créer des entreprises en partenariat avec l'Université fédérale Toulouse-Midi-Pyrénées, visant également à favoriser l'installation d'artisans sur le territoire avec la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne.

LA CULTURE

Un autre projet propose de soutenir l'industrie créative et culturelle par l'élaboration d'une feuille de route au service de cet écosystème qui représente 11 460 emplois dont 9 500 indépendants (2016), dans un contexte de baisse globale des financements du secteur associatif en raison de la disparition des contrats aidés.

Enfin, dans les quartiers de la politique de la ville, des actions sont menées comme à Bagatelle autour de la création d'un village d'entreprises artisanales et de services, ou à Empalot autour d'un lieu dédié à l'entrepreneuriat. En 2017, 18 millions d'euros investis dans le développement économique dans les QPV. Ces actions étant en cours, un bilan ne pourra être proposé que dans un ou deux ans.

DÉVELOPPER L'INTERACTION AVEC LES COMMUNES

Une réunion de la commission emploi est organisée avec les représentants des communes par trimestre. Il est difficile d'évaluer l'efficacité ou les effets de cette interaction compte tenu de la diversité des besoins et de la taille des communes de la métropole qui n'ont pas toutes des élus et des services dédiés, même si, pour les communes, le sujet est hautement politique et sensible.

6 DES ACTIONS AUTOUR DES QUATRE CHANTIERS DÉJÀ IDENTIFIÉS EN 2015

Parmi les quatre chantiers retenus, deux ont fait l'objet d'avancées notables : la métropole amie des aînés, et les terres fertiles.

En revanche, un cinquième a été développé autour de l'économie sociale et solidaire (ESS).

LA MÉTROPOLE AMIE DES AÎNÉS

« Les seniors et la Silver économie, un chantier en cours dans la Métropole »

Les enjeux du vieillissement de la population ont été intégrés dans le schéma de développement économique dans plusieurs projets et chantiers successifs.

La Métropole a défini sa politique à destination des seniors et de leurs aidants dans une approche globale du vieillissement de la population, tout en tenant compte des compétences propres à chaque acteur concerné.

Les objectifs annoncés étaient :

- définir une politique métropolitaine à destination des seniors et, par extension, de l'ensemble de la population ;
- déployer un plan d'actions sur le territoire métropolitain avec les 37 communes, les acteurs publics et privés et les citoyens de tous âges ;
- accompagner les projets des entreprises et des acteurs de la Silver économie qui sont implantés sur le territoire métropolitain ou qui souhaitent s'y installer.

Dès 2015, l'étude « Seniors dans la ville de demain », menée dans le cadre du Schéma directeur smart city avait conduit à la production d'une liste de sept « défis ». Ces « défis » ont été retenus comme indicateurs des directions à donner à une politique visant à améliorer les conditions de vie des seniors. Certaines actions peuvent avoir un impact notable sur l'emploi tout en contribuant au « bien vivre » des personnes âgées en adaptant les services et les commerces de proximité.

L'année 2018 a été celle du développement et de la mise en œuvre de la politique métropolitaine du développement de la Silver économie, sans

résoudre les difficultés de recrutement de ce secteur, malgré les efforts de Toulouse Métropole Emploi (TME) dans la revalorisation des métiers d'aide à la personne et les GPEC offerts aux entreprises recruteurs en ce domaine (voir plus haut).

Reste à suivre les réalisations concrètes et les budgets affectés par les différents acteurs. C'est un chantier qui se poursuit et qui mériterait d'être mieux connu et suivi.

LES TERRES FERTILES

« Terres fertiles » est une expérimentation menée à l'échelle des 37 communes de la Métropole, autour des questions de l'agriculture urbaine qui intègre aussi et plus largement les problématiques environnementale, sociale, culturelle, récréative, paysagère, nourricière... L'objectif principal est de faire émerger un système alimentaire local en stimulant la demande alimentaire via les commandes publiques orientées vers une cuisine réputée plus saine et de favoriser des emplois, notamment par le soutien aux circuits courts...



En partenariat avec l'association Terres de Liens, une démarche d'identification de terres agricoles, qui pourraient potentiellement accueillir l'installation de maraîchers ou d'autres types d'agriculture, a été initiée. Ces expériences pourraient ainsi créer de nouveaux emplois agricoles autour d'un ratio de 1 emploi pour 1 à 2 ha.

Les actions menées sont également motivées par l'accompagnement des agriculteurs qui doivent faire face à l'incertitude d'une reprise de leur exploitation. Il est aujourd'hui question de « reconquête » des espaces agricoles, et notamment maraîchers, pour mettre en œuvre une dynamique autour de filières déjà structurées ou à structurer (productions locales, ventes de proximité, cantines...).

La collectivité conduit des actions pilotes transversales, mais qui mériteraient de prendre davantage en compte la question foncière (avec les communes) et la mise en relation des acteurs.

C'est notamment le cas, à L'Union où une convention test devrait bientôt voir le jour en faveur d'un projet alimentaire sur une zone de 7 ha qui était vouée à la seule activité économique non agricole. L'association comme la Métropole y voit un terrain d'expérimentation d'un urbanisme intelligent (voisinage habitat-activité) qui pourrait, à l'avenir, être un exemple à suivre. Du point de vue de l'association, le territoire présente de véritables potentialités qui devraient faire l'objet d'autres projets pilotes favorables à la création d'emplois durables et peu délocalisables.

La Région, mais également le Département s'inscrivent aussi dans cette tendance et devraient devenir des partenaires privilégiés, notamment dans une réciprocité négociée entre le territoire métropolitain et ceux qui l'entourent sur le modèle des contrats de réciprocité ou d'un autre modèle de conventionnement à inventer...

7 L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En 2015, le Codev identifiait le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme un secteur de l'économie porteur d'emplois locaux non délocalisables à haute valeur sociale qu'il convenait de soutenir.

Considérant l'ESS comme un secteur à part entière de l'économie, il était préconisé de :

- la reconnaître comme un acteur de même rang que les autres acteurs de l'économie métropolitaine ;
- la considérer comme porteuse d'une autre approche au service de l'utilité sociale, de la solidarité avec des formes de travail plus collaboratives ;
- opérationnaliser le Small Business Act dans le secteur ESS ;
- lancer des appels à projets innovants en direction des entreprises de l'ESS en association avec des PME avec des critères sur la qualité des emplois créés ;
- faire vivre la charte de la loi de l'ESS.

Le Codev a suivi les travaux de Toulouse Métropole dans ce domaine et a interrogé les acteurs principaux de l'ESS.

L'ACTION DE TOULOUSE MÉTROPOLE DANS LE DOMAINE DE L'ESS

Un bref historique permet de mieux comprendre la politique actuelle de la Métropole en matière d'ESS. Jusqu'en 2009, l'ESS relevait de la Cohésion Sociale. Depuis, considérant l'ESS comme un secteur à part entière de l'économie locale, une délégation à l'ESS a été créée à Toulouse et à la Métropole rattachée au Développement économique. Toujours en liaison étroite avec la politique de cohésion sociale, elle travaille avec (et subventionne) les organismes et institutions locales d'ESS : Adepes, CRESS, 2CAE ; elle favorise la création de SCIC...

Un diagnostic approfondi de l'ESS a été commandé en 2011 au cabinet d'étude 2IS, diagnostic territorial collaboratif impliquant tous les acteurs locaux : CRESS, Adepes, CPCA, Urscop, Caisse dépôt, MPA... 250 personnes mobilisées et 27 ateliers ont permis l'élaboration d'un plan voté en 2012.

Au 1^{er} janvier 2015, la nouvelle Métropole, avec le délai nécessaire à sa mise en place, a poursuivi les travaux de la délégation à l'ESS, sous le Projet 17 et lui a reconnu son caractère propre d'économie à caractère spécifique rattachée à la Direction du développement économique.

Ce secteur économique reste dynamique, même si sa croissance est moins vive. Il représente 8 % des emplois du territoire avec 4 500 emplois créés en dix ans.



Des réalisations sont déjà à l'oeuvre :

- création de l'Incubateur spécialisé dans l'Innovation sociale : Première brique ;
- création du Parcours ADRESS.

Deux nouveaux outils sont en phase de développement :

- Le plus avancé est une plateforme de financement participatif au profit de l'ESS faisant appel au Crowdfunding (intervention entre 2 000 et 30 000 euros) . En effet, 60 % des citoyens sont prêts à soutenir les projets de proximité, sociaux ou solidaires.

L'implantation d'un tiers-lieu participatif à Bellefontaine avec l'installation des Imaginations Fertiles, coopérative de coworking dans le domaine de l'innovation sociale.

Concernant les budgets mis en place par Toulouse Métropole, on note ces dernières années une forte tendance à l'appel des partenariats public-privé qui viennent relayer la dépense publique.

Les budgets d'intervention pour l'ESS étaient au début de la mandature de 400 000 euros. Ils devraient subir une baisse de 25 % d'ici la fin de la mandature pour cause de diminution des dotations publiques. Le budget voté pour 2017 est de 365 000 euros. Les ressources de fonctionnement s'élèvent à 1 ETP soutenu temporairement par un CDD de 3 ans. Les 37 communes ont délégué leurs actions à la Métropole. Seule Colomiers met en place une ressource dédiée. Des séances de sensibilisation des élus sont régulièrement organisées. Les critères d'évaluation sont publiés annuellement dans les délibérations pour le vote du budget ESS.

Pour 2017, on peut y noter :

- « Nombre de projets en création : 150
- Nombre de projets suivis post-crédation : 250
- Nombre de projets financés : 90
- Nombre d'emplois en création/consolidation : 1500/an ».

Le bilan définitif 2018 n'a pas encore été publié à ce jour.

Les perspectives 2019 concernent deux domaines :

- la labellisation Territoire French Impact par l'Etat, qui permet de donner de la visibilité et un support aux actions d'ESS de Toulouse Métropole ;
- le lancement d'une étude d'impact sociétal des entreprises de l'ESS accompagnées et installées sur le territoire.

A ce stade de l'analyse, les résultats semblent positifs. Le Codev salue en particulier plusieurs points :

- une organisation a été mise en place au sein de Toulouse Métropole, et les acteurs sont bien identifiés ;
- une bonne prise en compte du domaine de l'ESS avec des ressources dédiées (les budgets ESS sont bien localisés au sein de la Direction économique), en regrettant toutefois leur baisse. Il est appréciable de constater que, lors des 4^{es} Assises du développement économique à la fin 2018, les projets de l'ESS ont été rendus visibles ;

- une approche globale, couvrant tout le champ de l'ESS, de la création à l'accompagnement avec des partenariats adaptés ;
- un plan d'actions avec une bonne visibilité sur le territoire de la métropole.

Cependant, il convient d'attirer l'attention sur quelques points améliorables :

- les budgets de soutien ont été réduits faisant suite aux diminutions des dotations publiques. L'appel au financement public-privé pour les compenser doit être utilisé avec la plus grande prudence afin de ne pas fragiliser les spécificités de l'ESS ;
- Toulouse Métropole devrait poursuivre ses efforts de recherche d'une plus grande proximité et resserrer les liens avec la Région, en charge du développement économique en Occitanie ;
- la Métropole doit veiller à ce que les actions de l'ESS se diffusent et infusent dans les 37 communes afin de les rendre toujours plus proches du terrain et des citoyens. Des correspondants ESS et des relais dans les 37 communes pourraient être identifiés afin de démultiplier et de fertiliser les actions ;
- enfin, les actions de sensibilisations des élus de tout le périmètre métropolitain doivent être poursuivies.



CONCLUSION ET PISTES DE TRAVAIL

Cette mise à jour des travaux du Codev conduit à esquisser quelques perspectives pour de prochains travaux :

Le paradoxe : forte création d'emplois, mais chômage élevé

La métropole toulousaine est une des plus dynamiques et créatrices d'emplois de France. Mais c'est aussi une de celles qui se caractérise par un plus fort taux de chômage (cf. pages 12-14). Ce serait la conséquence de son attractivité. Mais il convient de dépasser le stade du constat pour aller vers des propositions d'actions qui permettraient de sortir de ce paradoxe en permettant au plus grand nombre possible d'habitants de bénéficier de cette dynamique économique.

Les réflexions des partenaires sociaux

Ils sont membres du Codev. Toutefois, leur contribution, notamment leur analyse et leurs propositions, a trop peu alimenté nos travaux. Les nouvelles dispositions opérationnelles que met en place le Codev en ce début d'année permettront de prendre en compte explicitement leur apport.

L'observation

L'observation de l'évolution de l'emploi et du chômage est particulièrement difficile tant les sources, institutionnelles ou privées, ont des périmètres différents. Il y a presque autant de territoires que d'objets d'études : aires urbaines, zones d'emplois, bassins d'emplois, périmètres institutionnels et administratifs ou encore dispositifs territorialisés, localisés ou transversaux. Les enquêtes Insee, Pôle emploi, Urssaf et autres développent chacune leur propre démarche, autant pour le comptage et le recensement que pour la mise en oeuvre des actions dédiées ou spécifiques. Cela conduit à penser qu'un échange peut être organisé, annuellement par exemple, pour confronter et débattre de ces observations.

Cet échange, associant les acteurs de l'emploi sur la métropole, pourrait être utilement complété par un échange avec les partenaires géographiques, bien évidemment les 37 communes, mais aussi le Sicoval et la communauté d'agglomération du Muretain, voire d'autres territoires voisins plus ruraux.

La prospective

Les élus métropolitains ont clairement exprimé leur demande d'un défrichage de fond sur les questions concernant le devenir du travail et l'évolution de l'emploi dans la société de demain.

Le Codev pourrait investir certains secteurs comme celui de la logistique, du transport ou de l'intelligence artificielle pour ouvrir le débat.

Dans ce même souci d'approfondissement de la connaissance, analyser plus finement les dynamiques de l'emploi (demande, offre), mais aussi les modes d'organisation des partenaires a tout à gagner d'une mise en regard des situations et pratiques de métropoles comparables à Toulouse, comme celles de Nantes et Grenoble, par exemple.

Une politique métropolitaine de l'emploi

La réflexion actuelle du Codev peut être synthétisée autour de l'enjeu du partenariat et du décroisement de l'approche emploi. La réussite du premier salon TAF montre que cette dynamique est engagée par la Métropole et la Région. Ne peut-on envisager, à court terme, de mettre en oeuvre dans cette perspective un SPE, un service public de l'emploi, au niveau de Toulouse Métropole, comme l'Etat l'organise au niveau départemental ? La Métropole ne pourrait-elle pas se voir confier, à titre expérimental, l'animation de ce SPE ?

Cette démarche faciliterait la définition et l'expression explicite d'une politique métropolitaine de l'emploi apparue comme un besoin tout au long de nos travaux.

Les engagements financiers

Il n'a pas été possible, dans cette étude, d'aborder les questions de budgets et d'engagements financiers, tant les ressources, les dépenses d'investissement et de fonctionnement ont paru multiples, complexes et parfois difficilement identifiables.

Toutefois, cette mobilisation des deniers publics au service de l'emploi doit pouvoir être abordée, car c'est une question qui interroge les citoyens.



AUDITIONS

Pierre Brossier Direction des statistiques, Pôle emploi
Mireille Bruyère Economiste, Université Toulouse Jean-Jaurès
Ana Feldman Cauquil Toulouse Métropole Emploi, Toulouse Métropole
Ugo Drouard directeur délégué Emploi-Formation, Région Occitanie
Nathalie Ferré Direction emploi, Toulouse Métropole
Marie-Jeanne Fouquet conseillère Métropolitaine, adjointe au maire de Toulouse
Emmanuelle Gazel vice-présidente, Région Occitanie
Valérie Lemaire directrice de la CMA 31
Laure Ortiz professeur agrégé des universités en droit public, Institut d'études politiques de Toulouse, membre du Codev
Nadia Pellefigue vice-présidente, Région Occitanie
Fabrice Ruffier coordinateur, Terre de Liens Midi-Pyrénées / Collectif Terres Fertiles
Jean-Marc Zuliani Géographe, Université Toulouse Jean Jaurès
Réunion de présentation du SOTE (Schéma d'organisation des territoires de l'économie) de Toulouse Métropole présidée par Jean-Luc Moudenc, le 7 mars 2017.
Réunion de la Commission développement économie de Toulouse Métropole. présidée par Gilles Broquère, le 15 janvier 2018.



RÉFÉRENCES

- Toulouse Métropole, *Evaluation intermédiaire du PLIE, Restitution 2018*, 23 p. (<https://plie.toulouse-metropole.fr/>)
- AUAT, *Perspectives Villes*, janvier 2018, 4 p. (<http://www.aua-toulouse.org/>)
- Toulouse Métropole Emploi, *Rapport d'activités 2017* et *Rapport d'activités 2018*
- Pôle emploi Occitanie, *Les reprises d'emploi au 2^e trimestre 2018, Statistiques, études & évaluation*
- Pôle emploi Occitanie, *L'emploi salarié en 2017, Département de la Haute-Garonne, Statistiques, études & évaluation*
- Pôle emploi Occitanie, *L'emploi salarié en 2017, Bassin d'emploi de Toulouse, Statistiques, études & évaluation*
- Pôle emploi Occitanie, *L'emploi salarié en 2017, L'emploi intérimaire en Occitanie, Statistiques, études & évaluation*
- Pôle emploi Occitanie : *Toulouse Métropole, L'emploi salarié en 2017, Marché du travail des territoires, Statistiques, études & évaluation*
- Pôle emploi Occitanie, *Diagnostic territorial, bassin d'emploi de Toulouse, Statistiques, études & évaluation* 12 p., 2018
- Pôle emploi Occitanie, *Enquête Besoins en Main d'Oeuvre*, BMO 2018, (www.pole-emploi.org)
- Insee Flash, *Occitanie Aéronautique et spatial dans le Grand Sud-Ouest*, N°37, 3 p., 2017
- Insee Analyses, *Occitanie Aéronautique et spatial dans le Grand Sud-Ouest*, N°38, 3 p., 2017
- Direccte Occitanie, *Chiffres clefs de l'Occitanie, édition 2018* (publication janvier 2019)
- Insee Analyse, *Toulouse : La ville en rose ?*, N°15, 4 p. 2015
- Toulouse Métropole, *Un territoire moteur pour l'emploi*, TIM n°01, été 2017
- Philippe Askenazy, *Les décennies aveugles, Emploi et croissance 1970-2010*, Ed. Le Seuil, 2011
- Tyffany Blandin, *Un monde sans travail*, Ed. Le Seuil, 2017
- Alain Bourdin, *Etre Métropole dans un monde incertain*, Ed. POPSU ministère de la Cohésion du territoire, 2017

Ce travail a été coordonné par
France Flamand et Jean-Pierre Neuman.

Ils ont animé le groupe emploi composé de :

Michel Azens (collège territorial), Jean-Pierre Cau (collège acteurs économiques, socio-professionnels et syndicats), Bertrand Certain (collège vie associative), Arnaud Cuvelier (collège acteurs économiques, socio-professionnels et syndicats), Annie Dreuille (collège personnalités qualifiées), Clémence Duarte (collège vie associative), Georges Estibal (collège personnalités qualifiées), Agnès Gaigneux (collège vie associative), Bernard Garrigues (collège territorial), Philippe Goncalves (collège acteurs économiques, socio-professionnels et syndicats), Michel Kaluszynski (collège acteurs économiques, socio-professionnels et syndicats), Bruno Magimel (collège organismes publics et assimilés), Jean Péré (collège territorial), Nathalie Pinelli (collège organismes publics et assimilés), Philippe Rigal (collège personnalités qualifiées), François Saint-Pierre (collège personnalités qualifiées), Christine Torrent (collège vie associative), Monique Valette (collège territorial), Olivier Vion (collège personnalités qualifiées), Théophile Yonga (collège personnalités qualifiées)

**Le Codev remercie toutes les personnes
qui ont participé à l'élaboration de cette contribution,**
et tout particulièrement les professionnels et chercheurs
qui ont accepté de partager leur temps et d'être
« auditionnés » par le groupe d'animation mis en place
pour répondre à cette saisine sur l'emploi.

CODEV

Conseil de développement
TOULOUSE MÉTROPOLE

Mars 2019

Rédaction : Codev Toulouse Métropole, Échelles et Territoires et SCOOOL

Maquette : Clara Adam, Julien Mazurier

Illustrations : Hurca

Impression : Toulouse Métropole

Réalisation : Codev Toulouse Métropole

Codev Toulouse Métropole - Conseil de développement

Arche Marengo - 3^e étage

1, allée Jacques-Chaban-Delmas - 31500 Toulouse

05 31 22 92 13

codev@toulouse-metropole.fr

www.codev-toulouse.org



**Comment donner davantage de force
aux politiques locales en faveur de l'emploi ?**

Codev

Toulouse Métropole

Instance transversale et pluridisciplinaire, le Codev est un lieu d'expertise citoyenne : par ses travaux et ses débats, il contribue à la réflexion des élus sur les politiques et les projets métropolitains. Force de proposition auprès de Toulouse Métropole, il contribue également au débat public.

www.codev-toulouse.org